

Enoncé 1.

Alfred et Gérard sont amis depuis qu'ils se sont rencontrés à l'ESAVL. Ils envisagent de réaliser une BD : « tchantchès et nanesse ». Casterman les engage, à condition qu'ils réalisent toutefois une première BD de western. Casterman leur donne un an pour aboutir leur projet.

I. Dans le contrat, Casterman exige qu'Alfred et Gérard lui cèdent toutes leurs œuvres à venir. Cette clause est-elle légale ?

II. Ils décident de faire une BD avec un personnage inventé, le cousin de Lucky Luck, en version *bad boy*, qui n'hésite pas à exécuter les méchants plutôt que de les emprisonner. Les auteurs de la BD Lucky Luck les attaquent en justice. Qu'en pensez-vous ?

III. Alfred et Gérard se disputent en cours de création. L'un estime que la BD n'est pas aboutie après un an, et l'autre que c'est le résultat est satisfaisant. Que pourrait-il se passer ?

IV. La BD est un immense succès, mais Alfred et Gérard avaient cédé leur droit pour un montant forfaitaire de 5.000 euros. Que pourraient-ils faire ?

V. Parallèlement au travail avec Gérard, Alfred, artiste engagé qui souhaite dénoncer l'inaction de la France pour porter secours aux migrants noyés en méditerranée, détourne une célèbre couverture d'Astérix et Obélix où les deux héros sont représentés avec des brassards nazis arborant des croix gammées, jetant à l'eau les occupants d'un bateau pirate. Ces affiches sont placardées dans Liège. Quel problème pourrait-il rencontrer et quel argument pourrait-il faire valoir ?

VI. Un professeur d'art des beaux-arts projette une copie d'une planche d'une de ses BD devant un auditoire d'étudiants, sans l'accord de Gérard. Que peut-il faire ?

Enoncé 2.

Robert est un artiste polyvalent. Il fabrique et conçoit des installations plastiques avec des sculptures, de la vidéo, des photographies, dans le style « pop art », avec un côté décalé et humoristique. Il expose souvent à Liège et à Bruxelles, et la presse spécialisée commence à s'intéresser à ses œuvres.

I. Il réalise un pastiche à partir de découpage-collage de copies d'œuvres de Picasso. Les descendants (ayants droits) de Picasso peuvent-ils s'y opposer ?

II. Robert expose un collage avec la tête de Mr COVID (Yves Van Laethem) sur un corps de chimpanzé. Doit-il obtenir l'accord de Mr Van Laethem ?

III. Il demande à Fabio, un autre vidéaste, de réaliser le mixage et l'étalonnage d'une vidéo. Fabio peut-il exiger que son nom soit associé à l'œuvre dans l'exposition ?

IV. Robert souhaite protéger ses œuvres contre un éventuel futur plagiat. Que lui conseillez-vous de faire ? Comment ?

V. Un amateur d'un de ses croquis souhaite le reproduire pour la publicité d'une eau minérale. Quel type de contrat devrait-elle conclure pour autoriser l'exploitation de son œuvre ?

VI. Une très célèbre galerie à Paris souhaite l'accueillir durant la saison 2025-2026. Elle demande à Robert ce qu'il souhaite avoir comme type de contrat, qui est étonné dans la mesure où sa notoriété est jusqu'à présent limitée à la Wallonie. Que lui suggériez-vous ? Citez et expliquez brièvement deux contrats typiques liant une galerie et un artiste.

Enoncé 3.

Bertrand, sculpteur, et Danièle, peintre, réalisent ensemble une installation d'art plastique dans le cadre d'un festival d'art contemporain.

I. La galerie, avec laquelle les artistes ont un contrat d'exclusivité qui reprend une clause de cession de droits d'exploitation sans modalité de rémunération, publie, plusieurs mois après la fin de l'exposition, une reproduction de la toile de Danièle dans une revue spécialisée, image de piètre qualité. Peut-elle s'y opposer ? Pour quelle(s) raison(s) ?

II. Une maison d'édition souhaite reprendre une œuvre de Danièle dans une compilation des plus belles œuvres de l'année 2025. On lui demande ce qu'elle souhaite avoir comme contrat. Que lui suggériez-vous ? Citez et expliquez brièvement deux types de contrats en justifiant votre réponse.

III. La galerie peut-elle exiger que l'œuvre soit délivrée le jour du début de l'exposition conformément aux engagements formalisés dans le contrat ? Pourquoi ?

IV. La galerie néglige de faire la promotion de l'artiste, et ne tient pas ses promesses d'exposition. Que pourrait faire l'artiste lié par une clause d'exclusivité ?

V. Un amateur d'art décide de faire l'acquisition d'une peinture de Danièle et l'expose dans une galerie privée. En a-t-il le droit ?

VI. L'amateur d'art revend l'œuvre dans une maison aux enchères à un prix de 6.000 euros. Qu'est-ce que peut éventuellement obtenir Danièle ?